

Nautisme
Golf
TVmag
Scope
Voyage
Enchères
Vin
Evens
Sport24
La chaîne météo
Météo consult
Le particulier
Cadremploi
Keljob
Kelformation
Explorimmo
Propriétés de France
Ticketac
Vodeo
Cplussur
<>

Elle croit sa fille sous l'emprise d'une secte et la kidnappe

SOCIÉTÉ | Mis à jour le 28/06/2013 à 15:48

Marie avait été enlevée par ses parents en août 2011. Ceux-ci voulaient la libérer de l'emprise d'un culte sectaire et l'emmener en Corse. Après deux ans d'enquête, la mère tentera d'expliquer son geste.

Ajaccio

«Je suis consciente d'avoir bravé la justice, mais je l'ai fait pour sauver ma fille». À l'écouter, rien ne prédestinait cette mère de famille à enlever son propre enfant. Pourtant, fin août 2011, **épaulée par son mari et son fils, elle passe à l'acte et enlève sa fille Marie**, alors âgée de 24 ans, pour l'emmener en Corse. Aucune intention de nuire selon elle, il s'agissait au contraire de l'éloigner temporairement de son compagnon et de sa belle-famille résidant à Aubagne (Bouches-du-Rhône), qui l'auraient convertie au culte «antoiniste», un mouvement considéré comme sectaire par un rapport parlementaire. «Ma fille ne s'alimentait plus correctement, elle vivait dans des conditions très précaires. Lorsqu'elle est tombée gravement malade à deux reprises, elle a refusé de se médicaliser, c'est à ce moment-là que j'ai décidé d'agir».

«Aujourd'hui, je ferais sans doute appel à des associations antisectaires»

Danièle Truong

Seulement le compagnon donne l'alerte et la jeune femme, entendue par les services de police corses, porte plainte pour «enlèvement et séquestration» contre son frère et ses parents. Elle les accuse notamment de l'avoir menottée et droguée. Une méthode qui

«C'est la **secte** qui a été formellement établi et les Truong encourent une peine de dix ans d'emprisonnement. Pourtant, Danièle ne regrette rien, si ce n'est «le mode opératoire». «Aujourd'hui, je ferais sans doute appel à des associations antisectes», nuance-t-elle.

Si l'existence du culte «antoiniste» n'est pas prouvée dans ce dossier, cette affaire pose une nouvelle fois la question de l'assistance à personne en danger face aux sectes.

La rédaction vous conseille :

[Ils enlèvent leur fille pour la sauver d'une secte](#)

[Nigeria: vaste offensive contre la secte Boko Haram](#)



Elise Bretaud

journaliste

1 abonné

Suivre

Ses derniers articles

Sur le même sujet

Danièle Truong

Corse

Ajaccio

Bouches-du-Rhône

Secte

Kidnapping

Enlèvement

[Elle croit sa fille sous l'emprise d'une secte et la kidnappe](#)

Thématique : Danièle Truong

Suivre

France

+ récents

+ commentés

+ partagés



[Encyclique *Lumière de la foi* : les principaux thèmes abordés](#)

[Un automobiliste sur trois est imprudent sur autoroute](#)

[EN DIRECT : retrouvez tous les résultats du bac](#)

[Heureux événement en vue à Monaco ?](#)

Pour commenter cet article, veuillez vous connecter avec votre compte Mon Figaro.

CONNEXION

PUBLICITÉ

10 commentaires



x-or justicier solitaire

En France, il n'y a pas de secte... tant qu'il n'y a pas eu mort...

Attendons que la JF finit sa vie comme elle le souhaite (c'est son choix de ne pas se soigner médicalement), après la justice se réveillera...

Sinon le mot secte est souvent mal utilisé car il ne s'agit pas d'un groupement mais d'un seul taré illuminé qui a réussi à faire avaler aux autres "sa vision" des choses...

Le 01/07/2013 à 20:33

Alerter

Répondre



Roland Lagorra

On peut comprendre qu'une mère se fasse du souci pour sa fille mais que diable! elle était déjà adulte au moment des faits et libre de penser et de croire en ce qu'elle voulait et de mener sa vie comme bon lui semble. Mère ou pas, de quel droit un individu se permet-il de vouloir imposer ses idées à un autre individu?

Malheureusement, cette mère ne semble pas savoir apprendre de ses expériences puisqu'elle dit que si c'était à refaire elle ferait appel à des associations antisectaires. Ces associations - prenons l'UNADFI par exemple - sous un nom rassurant (Union Nationale des Associations pour la Défense de la Famille et de l'Individu), font un travail diamétralement opposé que ce qu'elles prétendent. Voyez quelques uns des effets de ses interventions <http://www.onnouscachetout.com/themes/societe/unadfi.php>

Le 29/06/2013 à 14:02

Alerter

Répondre



Qui lui a fait croire que sa fille était sous l'emprise d'une secte?
Qui a semé la peur et la discorde dans cette famille?
Voilà les questions qu'il faut poser après cette lamentable affaire d'enlèvement !
Je rappelle qu'il n'existe aucune définition du mot "secte" utilisé pour faire peur par des associations qui ont fait de la lutte antisectes leur fonds de commerce.
Les fonds publics sont-ils utilisés dans l'intérêt général ?
Le cas de l'Unadfi
<http://www.coordiap.com/press2976-unadfi-caplc-2011.htm>

Le 28/06/2013 à 22:33

[Alerter](#)

[Répondre](#)



aline5175

Je crois surtout que la question que cette affaire pose est la manipulation a grande echelle sur le danger des sectes, qui finit par aboutir a cette absurdité: on voit des sectes partout et on en vient à kidnapper et droguer son propre enfant !

Le 28/06/2013 à 22:23

[Alerter](#)

[Répondre](#)



Lovyves

Bonsoir
" ...«Aujourd'hui, je ferais sans doute appel à des associations antisectaires», nuance-t-elle."
!!! ???
Faut il en conclure que les associations "anti sectes" sont au-dessus des lois du pays !?

Le 28/06/2013 à 20:29

[Alerter](#)

[Répondre](#)



sentinelle29

" cette affaire pose une nouvelle fois la question de l'assistance à personne en danger face aux sectes."

Cette affaire pose surtout la question de la peur et de la discorde que certains sèment dans les familles et dans toute la société depuis plus de 30 ans.

Je rappelle qu'il n'existe aucune définition du mot "secte" utilisé pour faire peur par des associations qui ont fait de la lutte antisectes leur fonds de commerce.

<http://www.coordiap.com/press2976-etat-des-lieux-2013.htm>

LIBERTE DE CONSCIENCE

UN ETAT DES LIEUX TROUBLANT

"Qui pourrait penser que des dispositifs législatifs et administratifs récemment mis en place par l'Etat français violent les principes de la convention européenne des droits de l'homme ?"

Le 28/06/2013 à 19:57

[Alerter](#)

[Répondre](#)



la loi devrait punir les sectes

Le 28/06/2013 à 18:37

[Alerter](#)

[Répondre](#)



sentinelle29

" cette affaire pose une nouvelle fois la question de l'assistance à personne en danger face aux sectes."

Ce n'est pas cette question que cette affaire pose mais plutôt celle de la peur et de la discorde que certaines associations et un organisme comme la Miviludes sèment dans les familles et dans toute la société depuis plus de 30 ans.

Je rappelle qu'il n'existe aucune définition du mot "secte" utilisé pour faire peur par des associations qui ont fait de la lutte antisectes leur fonds de commerce.

Il serait souhaitable de reconnaître leur responsabilité dans cette affaire lamentable d'enlèvement pour en éviter d'autres !

Le 28/06/2013 à 17:41

[Alerter](#)

[Répondre](#)



Jean Voisin

même si nous pensons que c'est néfaste pour elle, nous n'avons pas le droit de l'enlever.

Le 28/06/2013 à 16:30

[Alerter](#)

[Répondre](#)



Copperhead

"cette affaire pose une nouvelle fois la question de l'assistance "improvisée par des personnes hystériques et possessives ?? " à personne en danger face aux sectes.

Le 28/06/2013 à 15:12

[Alerter](#)

[Répondre](#)



La boutique en ligne du
Figaro

[Découvrir](#)

